

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 027-212706295-20241107-MA_DEL_2024_069-DE

S²LOW



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'EURE
PÔLE GESTION PUBLIQUE DE L'EURE

Affaire suivie par :

Tél : 02.32.24.87.02

Évreux le 4 novembre 2024 ,

Analyse financière en vue de la constitution au 1^{er} janvier 2025
d'une commune nouvelle issue des communes de
Thiberville / Le Planquay / La Chapelle-Hareng

II- Analyse financière

Remarques liminaires :

La présente étude financière est rédigée à partir des **données financières 2023 et de certaines données 2024 déjà disponibles au 29 octobre 2024.**

Il s'agit d'estimations ayant pour objectif de donner un éclairage sur l'impact financier de la constitution d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2025.

Cette analyse est réalisée pour les besoins d'un projet de commune nouvelle à horizon 2025.

Les chiffres présentés sont issus des comptes de gestion 2023, des fiches d'analyse financière et fiscale (AEFF) 2023, du logiciel DGFIP Hélios et des comptes de gestion 2023. Ces chiffres sont exprimés en euros (€), milliers d'euros (k€) ou millions d'euros (M€).

Il sera très souvent fait référence aux charges et produits « réels » en section de fonctionnement. Il s'agit des charges réellement décaissables et produits réellement encaissables, par opposition aux charges et produits « d'ordre » c'est-à-dire sans réalisation d'un flux financier sortant ou entrant.

Annexes 1 : Lexique

Le projet de commune nouvelle entre les communes de Thiberville (17 habitants) et La Chapelle-Hareng (127 habitants) aboutira à une population de **2 086 habitants**, correspondant à la **strate des communes de 2000 à 4 999 habitants**¹. Cette strate de population est déjà celle à laquelle est comparée aujourd'hui Thiberville.

Les 3 communes actuelles appartiennent à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA), EPCI en régime de fiscalité additionnelle (FA). Le siège de la CCLPA est situé à Thiberville.

Fiche DGF 2023 EPCI	CC LIEUVIN PAYS D'AUGE (en FA)	Montant / habitant de la catégorie
Nombre d'habitants en 2023 (données fiches AEF)	20 773	
Population DGF (fiche DGF 2023)	22 801	
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	59,7 %	39,6 %
Potentiel fiscal par habitant	143,8	222,5
Prélèvement au titre du FNGIR EPCI Communes et syndicats	588 554 €	

Le Coefficient d'intégration fiscale de la CC Lieuvin Pays d'Auge (60 %) est au 3^e rang des CIF les plus élevés des EPCI eurois (tous régimes fiscaux). Le CIF moyen des EPCI en FPU est de 49 % en 2023.

En termes de montant des produits réels annuels (en 2023), la CC Lieuvin Pays d'Auge se situe en 10^e position EPCI eurois, avec 10,5 M€ d'euros de produits réels ; les produits réels varient en 2023 dans l'Eure de 8,6 M€ pour l'EPCI le moins doté à 126,7 M€ pour l'EPCI le plus favorisé.

1. la section de fonctionnement

Au niveau des recettes de fonctionnement, la création d'une commune nouvelle ouvre droit à :

- la garantie de perception des montants de dotations identiques à ceux qui auraient été perçus par les ex-communes séparément ;
- la création d'une dotation spécifique pour les communes nouvelles de moins de 150.000 habitants comprenant une part « d'amorçage » (15 €/habitant population DGF) et une part dite de « garantie de DGF » ;
- la dotation élu local à hauteur des attributions des communes fusionnées l'année précédant la création juridique de la commune nouvelle, jusqu'au 2^e renouvellement du conseil municipal.

L'examen des chiffres met en évidence des éléments communs aux 3 communes :

- un autofinancement de bon niveau, représentant 21 % des produits réels à Thiberville, 33 % au Planquay et 36 % à la Chapelle-Hareng ;
- un fonds de roulement très confortable (excédents cumulés des 2 sections fonctionnement et investissement) représentant de la 1/2 (Thiberville) à 2 années de produits réels (La Chapelle-Hareng) ;
- des prélèvements FNGIR de l'État qui totalisent 65 k€ pour les 3 communes en 2023 (57 k€ Thiberville, 5 k€ Le Planquay et 3 k€ La Chapelle-Hareng) ;
- des flux croisés dus à la fréquentation de l'école primaire et du collège de Thiberville par les enfants des communes Le Planquay et La Chapelle-Hareng.

Les particularités communales sont également mises en évidence (montants) :

- les charges de personnel de Thiberville, bien supérieures à la moyenne départementale sont compensées par un contingent de dépenses obligatoires (c/655) bien inférieur à la moyenne départementale,
- des revenus de locations immobiliers à Thiberville et au Planquay (113 k€ à Thiberville et 7 k€ au

¹ La strate des communes en FPU de 500 à 1999 habitants comprend 33 communes au niveau départemental, 104 communes au niveau régional et 992 communes au niveau national.

Planquay),

- des dettes bancaires en cours d'amortissement à Thiberville uniquement (encours de dette financière de 407 K€).
- le caractère de « bourg-centre » de Thiberville qui comprend sur son territoire plusieurs commerces, une étude notariale, un commissaire de justice, une bibliothèque, 3 banques, une caserne de pompiers, une école primaire publique, une école primaire privée et un collège public ;
- Des travaux d'éclairage public réalisés en 2023 par le SIEGE pour Thiberville (44 k€) ;
- un nombre d'enfants de 3 à 16 ans / habitant de la commune du Planquay (41 enfants), supérieur au nombre d'enfants de 3 à 16 ans / habitant des 2 autres communes (24 enfants à la Chapelle-Hareng et 280 à Thiberville).

Les comptes 2023 en fonctionnement et investissement pour les 3 communes sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 En milliers d'euros	THIBERVILLE	LE PLANQUAY	LA CHAPELLE- HARENG	Commune nouvelle	Montant / hab Commune nouvelle	Montant / hab communes 2000 à 4999 hab (2023) Strate nationale
<i>nombre d'habitants en 2023 :</i>	1803	167	120	2090		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF	1 725 855 €	99 521 €	94 550 €	1 919 926 €	919 €	1 486 €
dont : Impôts Locaux	600 092	8 806 €	29 852 €	638 750 €	306 €	737 €
Fiscalité reversée / le GFP	0	0 €	0 €	0 €	0 €	18 €
Autres impôts et taxes	27 478	2 483 €	25 167 €	55 128 €	26 €	137 €
DGF	533 458	40 173 €	27 700 €	601 331 €	288 €	233 €
Autres dotations et participations	282 066	38 536 €	11 447 €	332 049 €	159	142 €
dont : FCTVA	995	0 €	0 €	995 €	0 €	3 €
Produits des services et domaine (c/ 70)	72 299	384 €	384 €	73 067 €	35 €	107 €
Revenus des immeubles (c/ 752)	113 043	6 960 €	0 €	120 003 €	57 €	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	1 364 390 €	66 509 €	60 483 €	1 491 382 €	714 €	1 228 €
dont : Charges de personnel	610 803	17 376 €	15 701 €	643 880 €	308 €	528 €
Achats et charges externes	519 679	24 806 €	14 341 €	558 826 €	267 €	400 €
Charges financières	6 563	0 €	5 €	6 568 €	3 €	22 €
Subventions versées	44 200	380 €	10 269 €	54 849 €	26 €	124 €
Contingents de participations obligatoires	76 936	7 905 €	2 211 €	87 052 €	42 €	50 €
RÉSULTAT COMPTABLE	336 375 €	32 114 €	33 635 €	427 214 €	204 €	244 €
CAF brute	361 465 €	33 012 €	34 067 €	428 544 €	205 €	258 €

Les données de ce tableau sont issues des fiches AEF 2023 / Les charges et produits présentés ne sont pas exhaustifs

En consolidant les données chiffrées des comptes 2023, les 3 communes totalisent en 2023 **1 920 k€** de produits réels pour **1 491 k€** de charges réelles. La différence entre les produits et charges réelles aurait permis de dégager un autofinancement brut (CAF brute) total de **428 k€** (calcul réalisé avec les charges et produits 2023).

Le montant des produits réels / habitant de la commune nouvelle (919 €) serait plus élevé que le montant de la strate départementale (710 €). Les charges réelles / habitant de la commune nouvelle

(714 €) seraient toujours moins élevées que celles de la strate départementale.

A l'avenir, les charges de personnel de Thiberville étant les seules réellement significatives (611 k€ contre 16-17 k€ dans les 2 communes voisines), l'impact de la création d'une commune nouvelle sur les finances devrait donc être limité, si ce n'est le travail d'harmonisation des grilles salariales appliquées par chacune des communes.

Néanmoins les charges de la commune nouvelle pourraient augmenter si certains services devaient bénéficier aux territoires des 3 ex-communes (ex : niveau d'entretien et de confort des locaux des 3 mairies, des espaces verts etc).

2. la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 En milliers d'euros	THIBERVILLE	LE PLANQUAY	LA CHAPELLE- HARENG	Commune nouvelle	Montant / hab Commune nouvelle	Montant / hab communes 2000 à 4999 hab (2023) Strate nationale
RESSOURCES INVESTISSEMENT	238 993 €	14 811 €	494 €	254 298 €	122 €	662 €
Excédents de fonct capitalisés	0 €	8 470 €	0 €	8 470 €	4 €	172 €
Emprunts bancaires et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	56 €
Autres dettes à moyen/long terme	900 €	580 €	0 €	1 480 €	1 €	1 €
Subventions reçues	108 681 €	0 €	0 €	108 681 €	52 €	112 €
FCTVA	59 426 €	4 863 €	62 €	64 351 €	31 €	59 €
Autres fonds globalisés d'invest	4 675 €	0 €	0 €	4 675 €	2 €	36 €
Dont Recettes de Taxe d'aménagement	4 675 €	0 €	0 €	4 675 €		36 €
Amortissements	23 558 €	898 €	432 €	24 888 €	12 €	55 €
EMPLOIS INVESTISSEMENT	805 075 €	34 666 €	19 558 €	825 531 €	395 €	676 €
dont : Dépenses d'équipement	734 674 €	34 666 €	18 106 €	787 446 €	377 €	484 €
Remboursement d'emprunts et dette assimilées	47 314 €	0 €	1 451 €	48 765 €	23 €	99 €
Remboursement autres dette	795 €	0 €	0 €	795 €	0 €	1 €
Résultat annuel 2023 Section d'investissement	-566 082 €	-19 855 €	-19 064 €	-605 001 €	-289 €	-15 €
Résultat comptable SF + SI	-229 707 €	12 259 €	14 571 €	-202 877 €	-97 €	228 €

Au niveau des recettes d'investissement de l'exercice 2023,

- la commune de Thiberville a reçu des subventions du Département (50 k€) pour ses travaux de toiture sur le groupe scolaire, de la DETR de l'État (38 k€) pour des travaux de défense incendie et l'installation de la vidéo-protection, de l'État des recettes issues d'amendes de police (12 k€) et 7 k€ de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque ;
- les recettes de FCTVA totalisent 64 k€ pour les 3 communes en 2023 (dont 59 k€ pour Thiberville);
- Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par les 3 communes.

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2023 pour les 3 communes à 787 k€ dont :

- 725 k€ pour Thiberville (dont 417 k€ travaux sur la toiture du groupe scolaire),
- 18 k€ pour La Chapelle-Hareng (dont 12 k€ travaux columbarium),

- 35 k€ pour Le Planquay (dont 4 k€ mise en place d'un poteau de sécurité, 10 k€ pour la création d'une plate-forme pour la réserve incendie, 7 k€ installation rambarde de sécurité)

Dès la constitution juridique de la commune nouvelle, celle-ci bénéficiera d'une des mesures incitatives à la fusion des communes à savoir, la **perception du FCTVA l'année même du mandatement de ses dépenses d'équipement éligibles au FCTVA.**

3. La dette bancaire

La dette bancaire	THIBERVILLE	LE PLANQUAY	LA CHAPELLE-HARENG	Commune nouvelle	Montant / hab Commune nouvelle	Montant / hab communes 2000 à 4999 hab (2023) Strate nationale
Emprunts en cours d'amortissement	3	0	0	3		
Encours total de la dette au 31 déc N	407 037 €	0 €	0 €	407 037 €	195 €	950 €
Remboursement en capital 2023	47 314 €	0 €	0 €	47 314 €	23 €	99 €
intérêts réglés en 2023	6 563 €	0 €	5 €	6 568 €	3 €	22 €

Seule Thiberville a 3 emprunts en cours d'amortissement :

- 1 emprunt Caisse d'Épargne (encours 291 k€ fin 2023 rembours. en capital de 24,4 k€ en 2023) datant 2014 qui se termine en novembre 2034 ; Objet : Construction École Maternelle.
- 1 emprunt Caisse d'Épargne de 2015 (encours de 24 k€ et rembours. En capital 15,5 k€ en 2023) qui se termine en 2025 ; Objet : Acquisition Immeuble La Poste.
- 1 emprunt Crédit Agricole (encours 93 k€ et rembours. en capital 7,4 k€ en 2023) qui se termine en 2037 ; Objet : travaux Toiture Groupe Scolaire.

Le remboursement annuel de la dette bancaire en capital (47 k€) serait tout à fait supportable pour la Commune nouvelle au regard de sa CAF brute actuelle (428 k€). Si la commune nouvelle devait s'engager dans de nouveaux emprunts à l'avenir, elle devra veiller à **toujours générer une CAF brute bien supérieure au montant de remboursement annuel de dette.**

Au niveau des indicateurs de la dette, qui se calculent à l'aide du montant de la dette totale (solde créditeur du c/ 16), la future commune nouvelle sera dans une situation confortable.

Indicateurs de dette bancaire	Commune nouvelle	Montant / hab Commune nouvelle	Montant / hab communes 500 à 1999 hab (2023) Strate nationale	Montant / hab communes 2000 à 4999 hab (2023) Strate nationale
capital restant du au 31/12/2023 (dette bancaire)	412 216 €	197 €	709 €	950 €
Dette en volume (CRD / Produits réels)	0,21			
Ratio de désendettement (CRD dettes bancaires / CAF brute) En nombre d'années	0,96		2,52	3,59

total dette financière 3 communes fin 2023

412 216

total dette bancaire 3 communes fin 2023

407 037

La perception du FCTVA en année N de mandatement des dépenses d'équipement éligibles permettra de réduire les besoins de prêts-relais pour les prochaines opérations d'équipement d'envergure.

4. Les résultats comptables annuels et cumulés

	Résultats cumulés 2023 (Budget principal)			Résultats 2023 (annuels)
	Investissement	Fonctionnement	Total	
THIBERVILLE	-121 688 €	1 070 822 €	949 135 €	-229 707 €
LE PLANQUAY	-28 324 €	144 074 €	115 749 €	12 260 €
LA CHAPELLE-HARENG	-5 423 €	193 834 €	188 412 €	14 572 €
Commune nouvelle	-155 435 €	1 408 730 €	1 253 296 €	-202 876 €
BA Assainissement Thiberville	90 671 €	119 522 €	210 193 €	69 734 €

La commune fusionnée aurait eu un fonds de roulement (réserves d'investissement et de fonctionnement) de **1,2 M€ au 1^{er} janvier 2024**. Ce fonds de roulement évoluera au 1^{er} janvier 2025 en fonction des besoins de financement de la section d'investissement de chaque commune à fusionner (solde d'exécution cumulé de la section d'investissement +/- restes à réaliser d'investissement).

Le fonds de roulement s'évalue en rapportant son montant mensuel au montant annuel des charges réelles. Au 31/12/2023, ce fonds de roulement représentait l'équivalent de 10 mois de charges réelles calculées sur l'exercice 2023 (1 mois de charges réelles pour les 3 communes correspond à 124 k€). C'est un bon niveau de réserves mais le montant du fonds de roulement évoluera d'ici la fin de l'exercice 2024.

5. Les indicateurs de la fiche DGF

Fiches DGF 2023	LE PLANQUAY	LA CHAPELLE-HARENG	Montant/hab Strate Cnes < 250 hab	THIBERVILLE	Montant/hab Strate Cnes 500 à 1999 hab
nombre d'habitants en 2023 (données fiches AEEF)	167	120		1803	
population DGF (fiche DGF 2023) – majorée année N	185	133		1854	
Potentiel fiscal 4 taxes final par habitant	347,59 €	410,85 €		456,83 €	
effort fiscal final	0,8002	1,0653	1,0025	1,4559	1,06127
Potentiel financier par habitant final	459,08 €	492,68 €	728,84 €	553,14 €	846,88 €
Longueur de voirie en mètres	9 868	3 534		15 756	
population de 3 à 16 ans	41	24		280	
Revenu imposable / habitant	12 381	13 181		13 091	
dotations forfaitaires (DGF)	21 019	11 546		179 467	
dotations nationales de péréquation (DGF)	0	5 560		66 471	
nombre de résidences secondaires	18	13		51	

6. Conclusion

La commune nouvelle devrait maintenir aisément une CAF brute suffisante pour :

- permettre chaque année le remboursement en capital des échéances de dette bancaire,
- financer directement des dépenses d'équipement.

Sous réserve des futurs résultats 2024 en fonctionnement et investissement, le fonds de roulement de la commune nouvelle sera suffisant pour envisager des projets d'équipement futurs intéressants pour le territoire des 3 communes fusionnées.

Annexe 1 – Lexique

Acronymes et définitions d'analyse financière

FA : régime de fiscalité professionnelle additionnelle où l'EPCI vote des taux en matière de TH TFPB TFPNB et de CFE, qui s'ajoutent aux taux communaux. L'EPCI partage également avec les communes la perception de la CVAE, des IFER et de la TASCOM ; Il est également possible à l'EPCI en FA d'instaurer une fiscalité professionnelle de zone ou une fiscalité éolienne unique. Dans ce cadre, ils perçoivent l'intégralité de la fiscalité professionnelle sur le territoire de la zone d'activités économiques ou afférente aux éoliennes terrestres implantées sur leur territoire.

FPU : régime de fiscalité professionnelle unifié perçue par l'EPCI : l'EPCI se substitue aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle : ils perçoivent la contribution économique territoriale (CET) composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) mais également les impositions forfaitaires de réseau (IFER) dont ou tout partie des composantes revient au bloc communal, et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

EPCI : établissement de coopération intercommunale

CIF : le coefficient d'intégration fiscale

Il permet de mesurer l'intégration d'un EPCI à fiscalité propre au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements, à fiscalité propre ou non. C'est un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. (...) En définitive, le CIF est le rapport entre les recettes* de l'EPCI minorées des dépenses de transfert (pour les EPCI à FPU) et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des EPCI sur le territoire de celles-ci (syndicats intercommunaux inclus).

Plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront "joué" le jeu de l'intercommunalité, plus cela sera valorisé dans la DGF de l'intercommunalité.

* (TFB, TFNB, THRS, CFE, TEOM/REOM, TAFNB, IFER, TASCOM, FNGIR, fraction du produit de TVA (THRP), prélèvements sur recettes au titre de la compensation de TFB et CFE dans le cadre de la réforme des impôts de production, redevance assainissement, DCRTP, dotation de compensation, dépenses de transfert, PRS FNGIR, reliquat AC, fraction du produit de TVA (CVAE) minorées des dépenses de transfert

FDTADM : fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la publicité foncière (pour les communes de 5.000 habitants au plus et non classées stations de tourisme).

FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Produits réels : produits ayant donné lieu à un encaissement (par opposition aux recettes d'ordre purement comptables, ne donnant lieu à aucun flux financier entrant).

Charges réelles : charges ayant donné lieu à un décaissement (par opposition aux charges d'ordre purement comptables, ne donnant lieu à aucun flux financier sortant).

CAF brute : excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au

remboursement des dettes en capital.

CRD : capital restant dû de la dette bancaire ou assimilée après remboursement en capital de l'année

Fonds de roulement : les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables « fonds de roulement ». Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements). Le fonds de roulement correspond communément aux résultats cumulés des 2 sections fonctionnement et investissement figurant au compte de gestion ou CFU dans les pages de résultats.

Ratio de dette en volume : ratio dette bancaire et assimilée ou dette financière / produits réels

Ratio de désendettement : ratio dette bancaire et assimilée ou dette financière / CAF brute

Annuité de la dette : remboursement annuel en capital (débit du c/ 1641) et en intérêt (débit du c/ 6611)